



laloidedieu.org

Appendice 8g : Les Lois du Nazaréat et des Vœux — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui

Cette page fait partie d'une série qui explore les lois de Dieu qui ne pouvaient être observées que lorsque le Temple était présent à Jérusalem.

- [Appendice 8a : Les Lois de Dieu qui Exigent le Temple](#)
- [Appendice 8b : Les Sacrifices — Pourquoi Ils Ne Peuvent Pas Être Observés Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8c : Les Fêtes Bibliques — Pourquoi Aucune d'Entre Elles Ne Peut Être Observée Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8d : Les Lois de Purification — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Sans le Temple](#)
- [Appendice 8e : Les Dîmes et les Prémices — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui](#)
- [Appendice 8f : Le Service de la Communion — Le Dernier Repas de Jésus Était la Pâque](#)
- [Appendice 8g : Les Lois du Nazaréat et des Vœux — Pourquoi Elles Ne Peuvent Pas Être Observées Aujourd’hui \(Cette page\).](#)
- [Appendice 8h : L’Obéissance Partielle et Symbolique Liée au Temple](#)
- [Appendice 8i : La Croix et le Temple](#)

Les lois relatives aux vœux, y compris le vœu de naziréat, montrent à quel point certains commandements de la Torah dépendent du système du Temple établi par Dieu. Puisque le Temple, l'autel et le sacerdoce lévitique ont été retirés, ces vœux ne peuvent pas être menés à leur terme aujourd'hui. Les tentatives modernes d'imiter ou de « spiritualiser » ces vœux — surtout le vœu de naziréat — ne sont pas de l'obéissance, mais des inventions. La Loi définit ce que sont ces vœux,

comment ils commencent, comment ils se terminent, et comment ils doivent être accomplis devant Dieu. Sans le Temple, aucun vœu de la Torah ne peut être accompli comme Dieu l'a commandé.

Ce que la Loi commandait au sujet des vœux

La Loi traite les vœux avec le plus grand sérieux. Lorsqu'une personne faisait un vœu à Dieu, ce vœu devenait une obligation contraignante qui devait être accomplie exactement comme promis (Nombres 30:1-2 ; Deutéronome 23:21-23). Dieu avertissait que retarder l'accomplissement d'un vœu, ou ne pas l'accomplir, était un péché. Mais l'accomplissement d'un vœu n'était pas seulement intérieur ou symbolique : il exigeait des actes, des offrandes, et l'implication du sanctuaire de Dieu.

Beaucoup de vœux incluaient des sacrifices d'actions de grâces ou des offrandes volontaires, ce qui signifie que le vœu devait être accompli à l'autel de Dieu, dans le lieu qu'il avait choisi (Deutéronome 12:5-7 ; 12:11). Sans l'autel, aucun vœu ne pouvait être mené à son terme.

Le vœu de naziréat : une loi dépendante du Temple

Le vœu de naziréat est l'exemple le plus clair d'un commandement qui ne peut pas être accompli aujourd'hui, même si plusieurs comportements extérieurs qui y sont associés peuvent encore être imités. Nombres 6 décrit le vœu de naziréat en détail, et le chapitre fait une distinction nette entre les signes extérieurs de séparation et les exigences qui rendent le vœu valable devant Dieu.

Les signes extérieurs comprennent :

- Se séparer du vin et de tous les produits de la vigne (Nombres 6:3-4)
- Laisser pousser les cheveux, sans qu'aucun rasoir ne passe sur la tête (Nombres 6:5)
- Éviter l'impureté liée aux morts (Nombres 6:6-7)

Mais aucun de ces comportements ne crée ni n'achève un vœu de naziréat. Selon la Loi, le vœu n'est achevé — et il n'est acceptable devant Dieu — que lorsque la personne se rend au sanctuaire et présente les offrandes requises :

- L'holocauste
- Le sacrifice pour le péché
- Le sacrifice de communion
- Les offrandes de farine et de libation

Ces sacrifices étaient commandés comme la conclusion essentielle du vœu (Nombres 6:13-20). Sans eux, le vœu demeure inachevé et invalide. Dieu exigeait aussi des offrandes supplémentaires en cas d'impureté accidentelle, ce qui signifie que le vœu ne peut pas continuer ni recommencer sans le système du Temple (Nombres 6:9-12).

Voilà pourquoi le vœu de naziréat ne peut pas exister aujourd’hui. Une personne peut imiter certaines actions extérieures, mais elle ne peut ni entrer dans le vœu, ni le poursuivre, ni l’achever tel que Dieu l’a défini. Sans l’autel, le sacerdoce et le sanctuaire, il n’y a pas de vœu de naziréat — seulement une imitation humaine.

Comment Israël obéissait

Les Israélites fidèles qui faisaient un vœu de naziréat obéissaient à la Loi du début à la fin. Ils se séparaient durant les jours du vœu, évitaient l’impureté, puis montaient au sanctuaire pour achever le vœu par les offrandes que Dieu exigeait. Même une impureté accidentelle imposait des offrandes précises afin de « remettre à zéro » le vœu (Nombres 6:9-12).

Aucun Israélite n’achevait un vœu de naziréat dans une synagogue de village, dans une maison privée, ou par une cérémonie symbolique. Cela devait se faire au sanctuaire que Dieu avait choisi.

Il en allait de même pour les autres vœux. Leur accomplissement exigeait des sacrifices, et les sacrifices exigeaient le Temple.

Pourquoi ces vœux ne peuvent pas être observés aujourd’hui

Le vœu de naziréat — et tout vœu de la Torah qui exige des offrandes — ne peut pas être achevé aujourd’hui parce que l’autel de Dieu n’existe plus. Le Temple a disparu. Le sacerdoce n’est pas en service. Le sanctuaire est absent. Et sans tout cela, l’acte final et essentiel du vœu ne peut pas avoir lieu.

La Torah ne permet pas qu’un vœu de naziréat « se termine spirituellement » sans offrandes. Elle ne permet pas aux enseignants modernes de créer des fins symboliques, des cérémonies alternatives, ou des interprétations privées. Dieu a défini comment le vœu devait se terminer, et Il a retiré les moyens de l’obéissance.

Pour cette raison :

- Personne aujourd’hui ne peut faire un vœu de naziréat selon la Torah.
- Aucun vœu impliquant des offrandes ne peut être accompli aujourd’hui.
- Toute tentative symbolique d’imiter ces vœux n’est pas de l’obéissance.

Ces lois demeurent éternelles, mais l’obéissance est impossible jusqu’à ce que Dieu restaure le Temple.

Jésus n'a pas annulé ces lois

Jésus n'a jamais aboli les lois relatives aux vœux. Il a averti contre les vœux légers à cause de leur caractère contraignant (Matthieu 5:33-37), mais Il n'a supprimé aucune exigence écrite dans Nombres ou dans le Deutéronome. Il n'a jamais dit à Ses disciples que le vœu de naziréat était dépassé, ni que les vœux n'exigeaient plus le sanctuaire.

Le fait que Paul se soit rasé la tête (Actes 18:18) et qu'il ait participé à des frais de purification à Jérusalem (Actes 21:23-24) confirme que Jésus n'a jamais aboli les lois des vœux et que, avant la destruction du Temple, les Israélites continuaient d'accomplir leurs vœux exactement comme la Torah l'exigeait. Paul n'a rien achevé en privé ni dans une synagogue ; il est allé à Jérusalem, au Temple et à l'autel, parce que la Loi définit où un vœu doit être mené à sa conclusion. La Torah définit ce qu'est un vœu de naziréat, et selon la Torah, aucun vœu ne peut être accompli sans les offrandes au sanctuaire de Dieu.

L'obéissance symbolique est une désobéissance

Comme pour les sacrifices, les fêtes, les dîmes et les lois de purification, le retrait du Temple nous oblige à honorer ces lois — non en inventant des remplacements, mais en refusant de prétendre à l'obéissance là où l'obéissance est impossible.

Imiter aujourd'hui un vœu de naziréat en laissant pousser ses cheveux, en s'abstenant de vin, ou en évitant les funérailles n'est pas de l'obéissance. C'est une action symbolique, détachée des commandements que Dieu a réellement donnés. Sans les offrandes au sanctuaire, le vœu est invalide dès le départ.

Dieu n'accepte pas l'obéissance symbolique. Celui qui craint Dieu n'invente pas des remplacements au Temple ou à l'autel. Il honore la Loi en reconnaissant les limites que Dieu Lui-même a établies.

Nous obéissons à ce qui peut être obéi, et nous honorons ce qui ne peut pas l'être

Le vœu de naziréat est saint. Les vœux en général sont saints. Aucune de ces lois n'a été abolie, et rien dans la Torah ne suggère qu'elles seraient un jour remplacées par des pratiques symboliques ou des intentions intérieures.

Mais Dieu a retiré le Temple. Par conséquent :

- Nous ne pouvons pasachever un vœu de naziréat.
- Nous ne pouvons pasachever des vœux qui exigent des offrandes.
- Nous honorons ces lois en ne prétendant pas les accomplir symboliquement.

Obéir aujourd’hui signifie garder les commandements qui peuvent encore être gardés et honorer les autres jusqu’à ce que Dieu restaure le sanctuaire. Le vœu de naziréat demeure écrit dans la Loi, mais il ne peut pas être observé tant que l’autel ne se dresse pas de nouveau.